

**MAIRIE**  
**44330 LA CHAPELLE-HEULIN**  
**Tél. 02.40.06.74.05**  
**Fax 02.40.06.72.01**

**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-trois, le 20 juin**

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, à 19 heures.

NOM	PRENOM	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
TEURNIER	Jean	x			
KEFIFA	Alain	x			
BONNET	Morgane	x			
LAMBERT	Bernard	x			
MARTINEAU	Karine		x		<i>Cécilia Kermarrec</i>
GO	Dominique	x			
BONNET	Geneviève		x		<i>Bernard Lambert</i>
BOSCAROLO	Sylvain			x	
KERMARREC	Cécilia	x			
BAZIN	Léonie	x			
PADIOLEAU	Anne	x			
BARJOLLE	André	x			
BLAIS	Ophélie	x			
BULTEAU	Wilfried	x			
LEFEBVRE	Florine	x			
KERVICHE	Julien	x			
FONTIN	Stéphanie	x			
SOURISSEAU	Bernadette	x			
CHALLE	Laurent	x			<i>Arrivée 19h07</i>
BABONNEAU	Pierrick	x			
MASSE	Sylvain	x			<i>Arrivée 19h21</i>
GUILLERMO	Michèle	x			
DUPRE	Michel		x		<i>Pierrick Babonneau</i>

Nombre de conseillers en exercice : 23

Secrétaire de séance	<b>Wilfried Bulteau</b>
Date de convocation	<b>15/06/2023</b>
Début de séance	<b>19h03</b>
Fin de séance	<b>20h18</b>

<b>OBJET :</b>	<b>Projet « pôle sportif »</b>
DEL_200623_005/ 1.1.1	

Au regard des différentes études concernant le pôle sportif :

- Diagnostic de la charpente du gymnase
- Etude photovoltaïque
- Programme général de l'aménagement du pôle sportif établi par Sports initiatives
- Le plan matérialisant le programme établi par Sports initiatives

Et après concertation avec les associations afin de recueillir les besoins de tous, le conseil est amené à se prononcer sur l'opportunité d'un projet de réhabilitation du pôle sportif et plus particulièrement, dans un premier temps, la réhabilitation des terrains de tennis, du gymnase et des vestiaires 'du bas ». D'autres investissements structurants pourront être envisagés dans la continuité des travaux qui seront menés par le comité consultatif.

Un plan de financement prévisionnel est prévu :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Etudes	180 000,00 €	DETR	376 800,00 €
Réhabilitation tennis	204 000,00 €	ANS	94 200,00 €
Réhabilitation et agrandissement du gymnase	1 080 000,00 €	Fonds de concours	100 000,00 €
Réhabilitation des vestiaires	420 000,00 €	Fonds verts	280 000,00 €
		Autofinancement	1 033 000,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>1 884 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>1 884 000,00 €</b>

Le conseil municipal décide :

- D'approuver le plan de financement susvisé, concernant, la rénovation des tennis, la réhabilitation du gymnase et des vestiaires,
- D'autoriser le maire ou les adjoints concernés, finances et sport, à lancer toutes les procédures nécessaires à la réalisation des travaux (études, diagnostics, marchés publics...)
- D'autoriser le maire ou les adjoints susmentionnés à solliciter des subventions dans le cadre de la réalisation de ce projet

A l'unanimité,  
 Fait et délibéré à La Chapelle-Heulin, le 20 juin 2023  
 Pour copie conforme  
 Le Maire,  
 Jean Teurnier


